

## Secteur Grand Angle / République (ZAC Rossignol-République)

Incluse dans la zone centre-ville, ce secteur conquis au XIX<sup>e</sup> siècle a été épargné par l'extension urbaine des années 1945-1980 qui a sauté cette maille occupée par des activités économiques et industrielles.

Aujourd'hui ce secteur a déjà entamé sa reconversion avec de grands équipements (Grand Angle, Clinique de Chartreuse), des fonctions résidentielles affirmées que viennent amplifier la libération du foncier industriel (Rossignol) et l'extension du centre-ville au Sud de la voie ferrée.

Devant sauvegarder ses atouts, valoriser ses potentiels, cette zone constitue aussi une dernière opportunité pour boucler le contournement Sud du centre ville par la création d'une voie nouvelle et d'un passage sous voie ferrée reliant la rue Stendhal à la rue George Sand (Colombier).

Symétrique de l'espace DiverCité, possédant de grandes unités foncières, ce secteur est soumis à de forts enjeux de renouvellement urbain qui doit être encadré par les dispositions suivantes :

- affirmation d'un maillage viaire confortant en partie les voies existantes (rue Butterlin, rue du Menon) ;
- repérage des alignements obligatoires sur les voies structurantes du secteur ;
- dévolution des rez-de-chaussée donnant sur les voies principales à des fonctions commerciales et d'activités (animation et qualification des espaces publics centraux) ;
- aménagement de trottoirs continus le long des voies, création d'une coulée verte et d'un cheminement piétonnier dédié entre la rue Paul Painlevé et le parvis de l'espace Grand Angle ;
- aménagement d'une bande cyclable rue du Menon ;
- réservation pour des espaces de pleine terre (Eau Pluviale /Espace public/environnement, cœurs d'îlot) ;
- mise en place de règles spécifiques pour un épannelage général de la zone.

En termes de programmation, la ZAC Rossignol-République doit accueillir 690 logements dont 25 % de logements sociaux, soit 173. Ces derniers sont réalisés soit dans le cadre d'emplacements réservés sur des îlots dédiés (au moins 99 logements sociaux prévus), soit dans le cadre d'opérations mixtes encadrées par le règlement (74 logements sociaux réalisés ou en cours). Des commerces et activités complémentaires sont prévus, notamment en rez-de-chaussée du boulevard de la République et de la rue du Menon.

